

COMPÉTITION EUROPÉENNE DE COURTS MÉTRAGES

Date limite d'inscription : 1er septembre 2025

Règlement

1 | Dates et lieu

Organisée par l'association Cinécran, la compétition de courts métrages de la **24^{ème} édition des Rencontres du Cinéma Européen de Vannes** se déroulera au **Super 8 à Vannes en mars 2026**.

2 | Conditions de participation

Le festival est ouvert à tou-tes les réalisateurs-trices et producteurs-trices de courts métrages, sous réserve que tout ou une partie de la production soit européenne et de l'acceptation du présent règlement.

La participation est gratuite.

La compétition est ouverte aux films tournés sur tous supports.

Les films doivent avoir été **achevés après le 30 novembre 2024**, et durer **15 minutes maximum**.

Les films sélectionnés seront présentés lors du Festival **fourni par le déposant***.

3 | Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du **21 juin au 1er septembre 2025**.

L'inscription est gratuite.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de tous ces éléments : fichier vidéo MOV (H264) ou MP4 (720p ou 1080p), photos (300dpi), les fiches techniques et artistiques, uniquement sur la plateforme d'inscription www.filmfestplatform.com

Les films ne correspondant pas aux critères indiqués ne seront pas visionnés.

4 | Sélection

Le comité de sélection est composé des membres de l'association Cinécran. Cette section ne comporte que les films de fiction, documentaires et films expérimentaux. Une autre section dédiée au cinéma d'animation existe par ailleurs.

Les films non-francophones doivent être obligatoirement sous-titrés en français.

5 | Films sélectionnés

Le résultat de la sélection sera adressé aux équipes concernées **uniquement par email, entre janvier et février 2026.**

Si le film a été retenu, dès réception de notre réponse, nous vous demanderons de **nous envoyer immédiatement la copie PRO RES ou MP4 en version sous-titrée français, et au plus tard pour le 1^{er} février 2026**, par **voie dématérialisée** (de préférence) à contact@cinecran.org OU par **voie postale** à l'adresse suivante : Association Cinécran, 8 rue du commerce, 56000 Vannes, FRANCE.

Attention : la réception du film conditionne la sélection définitive du film.

Les films déjà proposés au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

6 | Prix

4 prix seront attribués lors de la soirée de remise des récompenses.

- **L'Hermine du court de la Ville de Vannes** attribué par un Jury professionnel : **1 000€**
- La **Jeune Hermine du court**
- Le **Prix des détenus**
- Le **Prix du Public**

7 | Droit à la diffusion

Il ne sera pas accordé de contrepartie financière aux ayant-droits, qui s'engagent à céder les droits de diffusion de leurs films aux Rencontres du Cinéma Européen de la mi-janvier jusqu'au 30 juin 2026 inclus, pour les projections du festival - dont éventuelles avant-premières et le droit de reproduction d'images ou d'extraits de ces films inférieurs à 3 min pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

8 | Droits d'auteur

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur la réglementation pour les extraits de musique dont les droits ne sont pas libres, et les engagent à se mettre en conformité avec la loi française.

9 | Annulation

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association Cinécran se réserve le droit d'annuler la manifestation.